

Parce que rien n'est écrit d'avance

Jeudi 9 janvier, les manifestations en France ont été sans précédent, encore plus forte que le 5 décembre. Samedi, toute une population que l'on ne voit pas en semaine était également dans la rue. A l'évidence, patronat et gouvernement ne veulent pas entendre la colère du peuple qui ne fait pas que rejeter la réforme des retraites. Cette colère va bien au-delà. Elle est l'expression d'un rejet d'une société qu'on veut nous imposer et qui balaye notre modèle social. Cette colère ne s'exprime pas que dans la rue. Elle s'exprime au travers des innombrables tribunes des intellectuels, des artistes, des cadres sup, etc... Elle s'exprime au travers de dons en faveur des caisses de grève avec des sommes historiques... Elle s'exprime au travers des hommes et des femmes qui supportent les aléas des transports avec un stoïcisme de soutien inédit. Les français ne veulent pas de cette réforme. Les français veulent garder leur modèle social.

Face à un gouvernement aussi sourd, il nous faut passer au niveau supérieur, car si le soutien moral et financier est apprécié, il ne suffit plus. Nous sommes cadres et nous prenons, au quotidien, nos responsabilités, prenons celle qui sera déterminante pour notre avenir et celui de nos enfants, en nous inscrivant dès maintenant dans la grève et les manifestations.

L'Union Fédérale des Cadres vous souhaite à toutes et à tous une belle année 2020 rythmée au son du progrès social et par la victoire de nos revendications.

Branche Poste**Jusqu'à la victoire !**

Face aux mobilisations qui ne faiblissent pas, les organisations syndicales CGT, FO Com, SUD PTT appellent les personnels du groupe La Poste et des entreprises des activités postales à amplifier la mobilisation contre le projet de réforme des retraites. Les dernières interventions gouvernementales confirment les reculs sociaux induits par ce projet, à la fois en termes de recul de l'âge de départ en retraite ou de baisse des pensions.

Et ce ne sont pas les ajustements, notamment financiers, renvoyés à un second round qui en modifieront les principes fondamentaux. Revendiquons le retrait de ce projet et l'ouverture de négociations pour une réforme des retraites qui améliore et renforce le système par répartition.

Les femmes et les hommes, fonctionnaires comme de droit privé ne seront pas épargnés, l'heure est à l'engagement !

La Poste continue de nous faire les poches

Le Conseil d'Administration du 19 décembre dernier s'inscrivait dans le cadre du projet : « Mandarine ». Les actionnaires du groupe La Poste (CDC et État) ont décidé d'une augmentation de 10% des dividendes ! Alors qu'un plan d'économie de 300 millions a été inscrit dans le budget prévisionnel 2020, la part des dividendes reversés aux actionnaires passe à 35%, soit 500 millions d'euros sur la base du résultat d'exploitation prévisionnel 2020.

Autant de possibilités de financement qui auraient pu être dédiées à la restauration d'un service public de qualité, à la lutte contre la précarité, à l'égalité salariale Femmes-Hommes, à l'augmentation des salaires et à l'amélioration des conditions de travail. La poste ne peut pas demander toujours plus aux personnels, il est temps de mettre un terme à cette spirale infernale !

**Branche Télécoms****Orange : Appel unitaire des organisations syndicales**

Face aux mobilisations, qui depuis le 5 décembre ne faiblissent pas, les organisations syndicales, CGT, CFE-CGC, FO, Sud d'Orange ont lancé un appel unitaire pour que les personnels du groupe Orange se mobilisent à la fois dans les manifestations mais aussi par la grève afin de lutter contre le projet de réforme des retraites.

Et ce ne sont pas les dernières interventions gouvernementales proposant quelques ajustements qui modifieront les principes fondamentaux de ce projet injuste.

La question essentielle « c'est quoi une carrière complète dans un système à points ? » reste toujours sans réponse pendant que chiffrage financier et âge d'équilibre sont renvoyés à un second round... Dans ce contexte, poursuivre la mobilisation est un devoir, et pour les cadres la première de leurs responsabilités est d'y participer !

Plus jamais !

En décembre dernier, lors du jugement France Telecom tous les prévenus ont été condamnés et parmi eux ses 3 anciens dirigeants, pour harcèlement moral institutionnel, à 1 an de prison dont 8 mois avec sursis et 15 000 € d'amende.

Si les 3 dirigeants ont fait appel, le groupe Orange renonce à ce recours. Mis en place fin 2000, le plan NEXT objectivait 22 000 départs en 3 ans, il fut humainement désastreux avec plusieurs suicides de salariés.

Ainsi les juges ont dénoncé une politique de réduction des effectifs « jusqu'au boutiste » avec des « moyens choisis interdits ». Ils ont condamné l'entreprise à 75 000 € d'amende et le groupe devra verser près de 5 millions d'€ de réparation aux 150 victimes qui se sont portées parties civiles.

Ce jugement fait date et ouvre des perspectives pour les victimes de harcèlement dans de trop nombreuses entreprises.

Échos

La discrimination raciale reconnue

Un jugement de décembre dernier, reconnaît, pour la 1^{ère} fois, la discrimination systémique, c'est une victoire syndicale et juridique historique !

Suite à 2 graves accidents du travail en 2016, 25 ouvriers sans-papiers maliens du BTP avaient décidé d'appeler les secours et la CGT. Après une grève de 2 mois, ils ont obtenu leur régularisation administrative.

Aujourd'hui, ils sont reconnus victimes de travail dissimulé, de conditions de travail indignes, de rupture abusive du contrat de travail, de mise en danger d'autrui et de discrimination raciale systémique et ont obtenu réparation.

Ce jugement crée un précédent et permet d'inscrire, dans le droit, les discriminations que subissent les travailleurs sans-papiers africains de notre pays, dans le BTP, le nettoyage, la restauration...

Une réalité sociale portée, par la CGT, depuis plus de 10 ans.

Enseignement

Des sujets hors-sujet

Le ministre Blanquer a lancé la banque nationale des sujets, gage pour lui de l'égalité de traitement entre candidats lors du contrôle continu (E3C).

Qualité discutable et surtout inégale des sujets d'une matière à l'autre, hors programme pour des parties entières en Maths -Techno, rigueur absente pour les droits d'auteur ou la neutralité commerciale...

Des inspecteurs pédagogiques en sont réduits à recommander de neutraliser certains exercices pour l'évaluation et donc de modifier les sujets.

La FCPE demande un report de ces épreuves continues. Le SNES-FSU appelle à empêcher la mise en œuvre des E3C, à décider collectivement des actions: refus de choisir les sujets, de surveiller ou de corriger les copies.

Doubler la mise !

Le ministre de l'Éducation assume une préparation de Rentrée 2020 dans les académies avec deux fois plus de suppressions d'emplois d'enseignants que celles prévues au budget (820 suppressions d'emplois alors que le budget 2020 en prévoit 440).

Les enseignants deviennent la variable d'ajustement d'un lycée devenu instable.

La disparition programmée d'un enseignement de spécialité en Terminale à la rentrée prochaine aggrave la baisse du besoin en heures d'enseignements.

Le collège n'est pas épargné avec l'alourdissement des effectifs. Aucune création de postes n'est prévue dans les postes annexes (CPE, d'AED, assistants sociaux...).

Les syndicats dénonceront en comité technique, l'abandon du service public d'éducation et ses conséquences concrètes dans chaque établissement.

International

Observés et soutenus

Soutenus par les syndicats PERC, CGTP-IN, DGB, OPZZ, CCOO, UGT, CGIL, CMKOS, Cartel Alfa, FNPR, KTR, La CGT du Burkina, l'UGTT de Tunisie, La FGTB nous rappelle qu'en Belgique « grâce à une mobilisation citoyenne et syndicale, le gouvernement néolibéral a fait marche arrière ! ». D'Afrique, de nombreuses autres voix de soutien nous parviennent, notamment celles de la CSTM du Mali, de la CGTM de Mauritanie ou de la CDTN du Niger.

Tous nous disent regarder « avec attention notre combat et adhérer à notre lutte contre les projets injustes du gouvernement en matière de retraites. ». En ajoutant « Nous sommes inquiets devant le recul de la démocratie sociale en France avec l'usage excessif de la violence par les forces de l'ordre dans la répression des mouvements sociaux. ».

Un mouvement soutenu par autant d'espérances ne saurait plier !

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Pas au-dessus des lois

A l'occasion de la loi d'Orientation des Mobilités (LOM), le Conseil Constitutionnel a rappelé que les plateformes (Uber...) n'étaient pas au-dessus des lois.

Il a été rappelé que c'est bien au législateur et aux juges de décider des critères du contrat de travail salarié. Cela renforce la possibilité pour les livreur-euse-s, qui le souhaitent, de demander la requalification en contrat de travail.

A la CGT, nous poursuivons notre bataille contre l'ubérisation, concernant notamment les conditions de travail et de rémunération des travailleuses et travailleurs des plateformes ainsi que la mise en place d'une vraie représentation de ces indépendant-e-s qui sont néanmoins en situation de subordination.

Lois et Décrets

Dehors les fonctionnaires

Depuis le 1er janvier, les agents des trois fonctions publiques peuvent, comme dans le privé, mettre fin à leur contrat en accord avec l'employeur par rupture conventionnelle. L'indemnité, calculée par planchers suivant l'ancienneté, reste plafonnée à deux ans de traitements maximum.

Cette procédure permettrait de quitter son emploi dans de meilleures conditions que lors d'une démission mais expose surtout à la pression de l'employeur qui peut en être à l'initiative et qui garde dans la négociation le bénéfice du rapport de force.

L'agent pourra refuser mais retournera à son poste avec le statut d'indésirable... Ceci permettra d'accélérer les départs dans les entreprises et administrations qui veulent dégraisser, en catimini, sans avoir recours à des décrets qui pourraient ternir leur image sociale.

Le gouvernement prépare le RUA

L'institut France Stratégie publie une étude qui vise à aider le gouvernement à préparer le terrain pour le revenu universel d'activité (RUA), protection sociale au rabais dans la lignée des réformes de l'assurance chômage et du projet de réforme des retraites.

Ce document tire le bilan des minimas sociaux depuis 20 ans dans un contexte où le gouvernement va faire exploser la pauvreté. Ils sont censés être une incitation au travail, et sont en fait concomitants avec l'apparition du chômage structurel de masse dû aux restructurations patronales et aux réformes libérales. Ce RUA transformerait les allocations et aides sociales en une prestation unique qui mettrait sur la touche 1,2 million de bénéficiaires.

La CGT revendique une automaticité des prestations et un revenu d'insertion à 80% du SMIC dès la recherche du 1er emploi ainsi que la création d'un service public de l'emploi accessible à tous les salariés.

Égalité

« Pays sûrs »

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a décidé de maintenir la liste des pays d'origine « sûrs ». Dans certains d'entre eux, les droits des personnes LGBT ne sont pourtant pas respectés. Y figurent : Albanie, Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Géorgie, Ghana, Inde, Kosovo, Macédoine du Nord, Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Sénégal et Serbie. Parmi ces pays, certains criminalisent l'homosexualité quand d'autres ne garantissent aucune protection aux personnes LGBT. La CGT s'oppose à cette notion de « pays sûrs ».

En effet, en venant de l'un de ces pays, les chances d'obtenir la protection asilaire diminuent drastiquement.

Les demandeurs peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine, avant même la fin de la procédure et sans droit de recours.